

Approbation canonique de la Congrégation des Sœurs de Jeanne d'Arc. — Nous sommes heureux d'annoncer que Son Eminence le cardinal Bégin, dans son récent voyage *ad limina* a obtenu du Saint-Siège l'approbation canonique pour la Congrégation des Sœurs de Jeanne d'Arc, dont la maison-mère est à Bergerville, près Québec.

Le Document de la Congrégation des religieux est daté du 31 mai 1920. Par ce rescrit, le nouvel institut, déjà reconnu par l'autorité diocésaine, reçoit du Saint-Siège le droit de se constituer officiellement en congrégation régulière, comme l'exige, pour tout institut qui se fonde, le *Motu proprio* "*Dei Providentis*" (16 juillet 1906) de S. S. Pie X.

On sait que les Sœurs de Jeanne d'Arc se vouent d'une façon spéciale au Sacré-Cœur, connu "Victimes à l'intention des Prêtres". L'institut a pour but, avec la collaboration à l'Œuvre du Sacré Cœur, dite : *Archiconfrérie de Prière et de Pénitence*, de se dévouer au service du clergé par la tenue des presbytères, des maisons religieuses et de retraite pour les prêtres.

L'institut a déjà plusieurs missions dans les États-Unis, où, il y a cinq ans, il a pris naissance, et au Canada, où il est établi depuis trois ans.

Nous offrons nos plus cordiales félicitations à la nouvelle Congrégation pour l'insigne faveur qui vient de lui être octroyée et nous lui souhaitons un rapide développement dans sa belle mission, devenue si nécessaire, en faveur des prêtres.

Aux prières. — Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de madame Trefflé Douville, inhumée à Saint-Casimir, le 24 juin. La défunte était la mère de M. l'abbé Arthur Douville, actuellement à Rome.

— Nous recommandons aussi aux prières de nos lecteurs l'âme de Mme Marie-Archange Beaudoin, épouse de feu Romain Feuillault, décédée le 24 juin, à Loretteville, à l'âge de 88 ans et 8 mois, et inhumée à Saint-Roch, samedi le 26 juin. Elle était la mère de M. l'abbé J.-A. Feuillault, du Pensionnat St-Louis de Gonzague.

LES LIVRES

Chan. AL. DE SMET, S.T.L. *Le mariage chrétien*. Traduction de la deuxième édition flamande, par Mgr Sentroul, Ph. D., agrégé à l'École S. Thomas de Louvain. Bruges (Charles Beyaert, éditeur.) Vol. de 178 pages. Prix 3 frs 50. En vente dans toutes les librairies catholiques.

Pour obéir au catéchisme du Concile de Trente et au nouveau Code de Droit canonique qui enjoignent aux curés d'instruire les fidèles au sujet du mariage, l'auteur a cru ne pouvoir mieux travailler à cette